

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 7 décembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Étaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, , Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHI, Thomas ZLOWODZKI, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Héritier LUNDA (Pouvoir à Mohammed ZAOUI), Séverine BUSSON (pouvoir à Alice SEBBAG), Karla AREL (pouvoir à Naïma FERROUDJI), (pouvoir à Michelle BOUCHON), Norman PANTER (pouvoir à Philippe ROGER), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Danièle GARCIA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jacques BENISTY (pouvoir Thomas ZLOWODZKI ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absent Excusé :

Thierry BESSE

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 26  
représentés : 12  
absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe ROGER est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

### Délibération n° 14635

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Petite Enfance

Affaire suivie par Isabelle LEGRELLE

### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la santé publique,

VU la circulaire 214-009 du 26 mars 2014 de la Caisse Nationale des allocations familiales,

**CONSIDERANT** la nécessité d'avoir une transparence sur l'attribution des places en crèche

**CONSIDERANT** que la Ctg s'appuie sur un diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire, et permet une action plus visible pour les habitants,

**CONSIDERANT** la nécessité d'adopter la nouvelle Convention Territoriale Globale,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Education, jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville du 29 novembre 2022.

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Santé, Solidarités locales, Petite enfance, Accompagnement des séniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention, réunie le 2 décembre 2022.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la Convention Territoriale Globale 2022-2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces documents et tout acte s'y rapportant.

#### VOTE

Pour : 36

Contre :

Abstention : 2 (MM Zlowodzki, Benisty)

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois  
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

